

**Instruction n° DGOS/PF2/DGS/VVS1/PP3/2018/195 du 2 août 2018  
relative à l'actualisation du traitement des endoscopes souples  
thermosensibles à canaux de type duodéroscope au sein des structures  
de soins**

02/08/2018

Cette instruction a pour objet d'actualiser l'instruction du 4 juillet 2016 qui vise à préciser les mesures relatives au traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux dans les structures de soins.  
Sont notamment précisées les nouvelles modalités de prélèvement et de contrôle des duodénoscopes et rappelé la nécessité de se conformer à la dernière procédure de traitement produite par les fabricants.  
L'objectif est d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients ainsi que de maîtriser les risques liés aux agents transmissibles conventionnels et non conventionnels.